



ISSN 2105-1054

ISSN en ligne 2257- 8390

L'érotisme entre lexicographie et littérature

Fredj Lahouar

Université de Sousse, Tunisie

fredjlahouar@yahoo.fr

<https://orcid.org/0000-0001-7974-7980>

Reçu le 27-12-2021 / Évalué le 15-01-2022 / Accepté le 16-03-2022

Résumé

Nous nous proposons, dans cet aperçu sur l'érotologie musulmane, de mettre l'accent sur l'imprécision qui caractérise les concepts de base, en particulier celui de l'érotisme. Pour ce faire, nous avons procédé à l'investigation d'un certain nombre de données en rapport avec l'analyse lexicographique et leur investissement littéraire dans les grands classiques arabes. Ce travail constitue l'une des étapes nécessaires au projet d'élaboration d'un dictionnaire érotique bilingue.

Mots-clés : érotisme, érotologie, sexualité, lexicographie, polémique

Eroticism between lexicography and literature

Abstract

We propose, in this overview of Muslim erotology, to emphasize the vagueness that characterizes the basic concepts, especially that of eroticism. To do this, we have investigated a number of data related to lexicographical analysis and their literary investment in the great Arabic classics. This work is one of the necessary steps to develop a bilingual erotic dictionary.

Keywords: erotism, erotology, sexuality, lexicography, controversy

L'érotisme devrait échapper au tribunal réaliste, puisqu'il ne loge pas à l'enseigne du quotidien. Il appartient à une tout autre dimension : celle de l'expression artistique qui préfère démonter les rouages de la machine sociale plutôt que d'en suivre le mouvement, et qu'ont le don d'inspirer les méandres de l'instinct, du désir de l'interdit, du fantasme sous toutes ses formes, du rêve - même quand il tourne au cauchemar.

Richard Ramsay, *Le Dictionnaire érotique*, p. 6.

Introduction

Le concept de littérature érotique, contesté il est vrai (Pauvert, 1995-96 : X), est d'un usage courant et établi. Mais peut-être n'y faudrait-il voir, selon J.-J. Pauvert, qu'une simple

« étiquette » (Ibid., p. X), commode, mais vide de sens, un « ghetto », délimité par la répression policière et les fausses réactions de pudeur (Ibid., p. IX). A cet argument, de type idéologique, s'ajoute celui avancé par Marthe Robert, selon lequel « la littérature en tant que telle ne supporte pas la qualification ; elle est tout court ou elle n'est pas du tout, et dès qu'on la classe dans des catégories limitées, en la disant par exemple érotique, policière, régionale, féminine, engagée, elle perd sa seule qualité incontestable, qui est refus de se qualifier. » (Ibid). C'est pour cette raison précisément que la *question érotique*, dans la perspective que nous envisageons ici, pose un problème de définition.

En effet, le concept d'« érotisme » semble n'avoir pas d'acception établie. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rapporter aux dictionnaires les plus usités. « Le mot « érotisme », qui est d'un usage étonnamment courant dès la fin du XIX^e siècle, n'est dans le *Robert* qu'accessoirement, comme dérivé d'érotique. Dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1932, on lit : « Erotisme : qui appartient, qui a rapport à l'amour, qui en procède. Signifie aussi qui traite de l'amour. Ne se dit maintenant que dans un sens défavorable. » (Ibid., p. XVIII). Dans la note introductive, rédigée par l'éditeur du *Dictionnaire des œuvres érotiques*, publié par Pascal Pia, on nous fait remarquer que « le mot « érotisme », entré dans le vocabulaire courant voici une dizaine d'années, recouvr[e] une signification différente de celle que lui donnait le *Petit Larousse* », l'associant à un « amour maladif¹ ».

C'est en raison de cela que l'expression « littérature érotique », si évidente et « si nette » pour certains, n'est pas suffisamment explicite pour le chercheur. Et de fait, il n'y a pas de « frontière qui séparerait les livres convenables de ceux qui se voient qualifiés, suivant l'humeur, d'érotiques, pornographiques, légers, grivois, cochons, libertins, polissons, obscènes, licencieux. » (op. cit., p. X). La « question érotique » nous semble être, pour cela, l'expression appropriée pour désigner la part érotique en littérature, mais à condition de ne pas la confiner dans sa dimension thématique et de l'envisager également comme un mode d'écriture ou comme une poétique.

En tout état de cause, il importe de préciser que l'érotisme n'est pas synonyme de sexualité, et qu'il pourrait se concevoir indépendamment de cette dernière. Ceci dit, il est un fait qu'il existe un rapport organique entre les deux en vertu duquel l'érotique se définirait comme ce qui est au-delà de l'activité sexuelle proprement dite. Si la sexualité est organiquement associée à la reproduction, l'érotisme, quant à lui, relèverait d'un ordre qui, selon Georges Bataille, « forme le tissu même de l'expérience intérieure de l'homme. » C'est pourquoi, l'érotisme, qui « ne se réduit pas à l'activité sexuelle, mais comprend toute l'activité fantasmatique, est le problème essentiel de l'existence humaine. » (de Sauverzac, 2000 : 21).

Nous faisons remarquer toutefois que, pour l'intelligence de notre propos, nous considérons, conformément à l'opinion négative répandue, que le texte érotique se définirait comme un texte « sale » (Ibid., p. VII), au sens propre du terme, outrageant pour les mœurs (Ibid., p. XIII), au ton souvent très vif, comportant nécessairement des gaillardises, des obscénités et des mots

crus auxquels s'adonnent les auteurs de ce genre d'écrits - perçus par leurs détracteurs comme des « amuseurs ou [des] fanfarons du vice. » (Ibid., p. IX). Cette appréciation négative du texte érotique relève de l'histoire littéraire occidentale, et française en particulier, mais se recoupe, directement ou indirectement peu importe, avec les polémiques suscitées, dans le monde arabo-musulman, par cette même question.

1. Historique du concept

Dans la sphère occidentale, le concept d'érotisme est relativement récent. Le *Petit Robert* (1982 : 612) nous apprend que ce substantif, date de 1861, et qu'il est dérivé de l'adjectif *érotique*, dont l'apparition remonte à l'année 1566. Le *Dictionnaire étymologique* nous fournit d'autres dates et quelques racines grecques et latines qui expliquent que le mot a été, sous ses diverses formes, organiquement associé à l'amour, auquel il « appartient », dont « il procède » et avec lequel il entretient un « rapport² » évident. P. Guérin³ et P. Larousse s'entendent sur le fait qu'il s'agit là précisément de « l'amour sensuel ».

Moins d'un siècle plus tard, G. Bataille, écrivain et philosophe iconoclaste, donnera de l'érotisme une définition qui fera date. De l'érotisme, écrit-il, « l'on peut dire qu'il est l'approbation de la vie jusque dans la mort. » (Bataille, op. cit. : 17). La formule, l'une des mieux réussies de l'écrivain, laisse entendre que l'érotisme ne pourrait pas être appréhendé indépendamment de la trilogie « du mal, de la transgression [et] de la finitude. » (Vaperau, op. cit., : XV).

Il se dégage de ce qui précède que le concept d'érotisme circonscrit un champ d'analyse qui relève de plusieurs disciplines, dont en particulier la philosophie et la psychanalyse. Les anthologies et les dictionnaires de textes érotiques, qui se sont beaucoup multipliés à partir du milieu du vingtième siècle, s'accroissent, quant à eux, de définitions plus simples, et s'accordent à considérer comme érotique « toute œuvre remarquable ayant pour thème, apparent ou sous-jacent, l'amour physique, l'instinct sexuel et ses manifestations, déviations comprises. » (Ibid., p. XV).

1.1. Les ressources anciennes

Nombre de dictionnaires du dix-neuvième siècle insistent sur l'acception médicale du terme, peut-être est-ce parce que l'érotisme « porte à l'amour » (Landais, 1846, t. 1 : 700), acception encore en vogue aujourd'hui comme l'atteste cette définition, disponible sur Internet⁴ : « L'érotisme désigne tout ce qui rappelle l'amour physique, tout ce qui vient émoustiller les sens, c'est ce je ne sais quoi qui éveille le désir. » A ce propos, l'on nous apprend qu'« une propension sans frein pour les jouissances de l'amour » porte le nom de « délire érotique » (Littré, 1873, t. 2 : 1480), dite également « fièvre érotique » et qui consiste dans une « espèce de mélancolie qui va jusqu'à l'excès » (Hatzfeld et Darmesteter, op. cit., t. 1 : 1482).

Il s'ensuit, nous précise-t-on, que cet adjectif « se met toujours après le substantif quand il désigne un genre de composition. » (Ibid.), autrement dit une production littéraire ou artistique. C'est en accord avec cette règle qu'« un livre, un tableau, une statue peuvent être érotiques » (Lachat, 1865, t. 1 : 1482) quand ils se proposent de « peindre les effets [de l'amour] ou d'en célébrer les charmes. » (Ibid.). Sur le plan littéraire, l'érotisme est considéré comme un genre à part entière, qui « devrait comprendre, d'après l'étymologie du mot, toutes les poésies qui expriment le sentiment de l'amour ou traitent de sujets qui s'y rapportent. Mais il y a des distinctions et des nuances. » (Vapereau, 1876 : 722).

Ce genre est soumis en effet à une rigoureuse exigence, qui consiste dans l'obligation de « ne pas dépasser les bornes de la décence et de la pudeur. » (Baumgartner et Menard, op. cit., t. 1 : 1482). C'est en cela d'ailleurs qu'il se distingue du « genre libre et grivois », coupable d'avoir commis « tant de productions cyniques ou obscènes qu'on range à tort dans le genre érotique. » (Ibid.). Il n'est pas interdit de voir dans ce genre d'allusion une dénonciation de la littérature libertine en général et de l'œuvre sulfureuse du Marquis de Sade en particulier.

De ce point de vue, « il reste à la poésie érotique proprement dite l'entraînement de la passion, l'ardeur des sens. La décence court le risque d'être laissée de côté avec la grâce du sentiment et la peinture physique de l'amour conduit le poète à la licence et à l'obscénité. » (Vapereau, op. cit. : 722) Le talent de l'auteur érotique devrait se limiter donc à « l'élégie, l'ode, l'épître, l'héroïde. » (Ibid.). Il semble même que la tâche de l'écrivain érotique soit de « chante[r] l'amour » (Larive-Fleury, 1888, t. 1 : 592), et qu'il se doit, pour cela, de se limiter à la poésie. C'est dans ce sens d'ailleurs que certaines sources parlent de la « chanson érotique », qu'elles définissent comme étant « une espèce d'ode anacréontique dont l'amour et la galanterie fournissent la matière. » (L'Abbé Glaire et Walsh, 1847, t. 11 : 299). Le genre anacréontique, relatif à Anacréon, poète grec antique (seconde moitié du VI^e siècle avant J.-C.), se caractérise par « la pureté de la forme et la science du rythme » et conserve, « dans le sentiment comme dans l'expression, une grâce décente, une élégance sévère, et par là même ne transgress[e] jamais la loi du beau. » (Vapereau, op. cit. : 87).

Il s'agit, de manière plus précise, de « la poésie qui traite de l'amour d'une manière plus gracieuse que sexuelle et avec un ton badin plutôt que passionné. » (Ibid. : 722). Si « le genre érotique et le genre anacréontique n'ont pas été toujours distingués l'un de l'autre autant qu'ils le doivent être », c'est parce que les imitateurs d'Anacréon « l'ont rarement égalé en délicatesse, et ont plus d'une fois célébré le vin et l'amour avec des paroles trop libres, et des tableaux trop voluptueux. » (Ibid. : 87).

Th. Bachelet, qui abonde dans ce sens, nous donne, à ce propos, un aperçu sur l'évolution de ce genre poétique « qui traite des sujets relatifs à l'amour. » Et d'ajouter (Bachelet, 1879, t. 1 : 819) :

Les œuvres de Sappho, d'Anacréon, certaines odes d'Horace, plusieurs idylles de Théocrite, la deuxième églogue de Virgile, la plupart des élégies de Tibulle, de Prosperce, d'André Chénier, ou nombre de contes en vers du moyen âge, les œuvres de Bertin et de Pany, beaucoup de chansons, appartiennent à ce genre qui rarement a été traité d'une manière décente.

Dans le cadre de la littérature française, la littérature érotique, « qui n'a pas disparu avec la civilisation païenne » et s'est poursuivie avec « toutes les littératures modernes », a été « conservée par les fabliaux, s'est épanouie à la Renaissance des lettres, tant en Italie » qu'en France. « Boccace, l'Arétin, La Fontaine, en ont été les maîtres, au milieu d'une phalange d'imitateurs et de disciples. Ils ne l'ont pas sauvée, il s'en faut, de la licence ; mais l'obscénité, chez eux, semble moins un calcul de l'auteur que l'effet d'un art naïf et d'une société *sans pruderie*. » (Vapereau, op. cit. : 722).

1.2. Les sources modernes

Aujourd'hui encore, les dictionnaires les plus récents s'entendent pour souligner la connotation négative du terme, dont « le sens défavorable » est rattaché à la libido et, poussé à l'extrême, l'adjectif érotique est posé comme synonyme de « cochon, luxurieux, obscène et vicieux. » (Bailly, 1971, p. 244). Si, dans certaines sources usuelles, le terme désignerait invariablement « un goût développé pour l'amour physique » (*Le Maxidico*, 1996 : 435), « distinct de la procréation » (Ramsay, 2002 : 150), « un goût marqué, excessif ou pathologique pour les choses sexuelles » (*Le Petit Robert*, 1972 : 612), il est associé, dans d'autres, à « l'amour et [à] la sexualité » (*Dictionnaire de notre temps*, 1989 : 522), et consisterait, de manière précise, dans une « recherche variée de l'excitation sexuelle. » (*Petit Larousse illustré*, 1985 : 379). A ce propos, il importe de préciser que, aux yeux des spécialistes dont en particulier les sexologues, le terme ferait partie d'un langage technique, voire savant, et désigne, tout simplement, « le plaisir sexuel » (Guiraud, 1984 : 316).

D'autres sources encore, dites spécialisées, s'intéressent à la part du désir dans l'érotisme et en arrive à la conclusion que, contrairement à l'opinion convenue, ce dernier est « un phénomène irréductible à la seule matière » (Martin, 2004 : 110), c'est-à-dire au corps et à la sensualité puisque cette dernière « n'est jamais réductible à la sensation qu'elle dépasse de partout comme un incorporel d'un nouveau genre. » (Ibid. : 265), soulignant, par-là, les « dimensions philosophique et esthétique » (Guiraud, op. cit. : 150) de l'érotisme qui désignerait alors, « pour le vivant, le besoin de devenir visible, de s'incarner dans l'apparence » (Martin, op. cit. : 74), autrement dit de déborder ses limites corporelles.

L'Encyclopédie électronique *Wikipédia* insiste, quant à elle, sur le fait que l'érotisme, qui, selon elle, « désigne l'affection des sens provoquée par la perception d'une autre personne », ne doit être confondu ni avec la sexualité, ni avec l'amour. La raison en est que « l'origine de l'affection est l'attraction du corps pour la pulsion sexuelle, l'état émotionnel pour le sentiment d'amour,

et le jeu psychologique pour l'érotisme. » Procédant de l'émotion, que « le langage courant » pose comme « synonyme de sexualité », l'érotisme « se définit [surtout] par une opposition à la pornographie. » L'on aboutit ainsi à la conclusion selon laquelle « l'érotisme correspond à une excitation mentale, au contraire d'une satisfaction physique du désir sexuel ». Bien plus, il est « un jugement esthétique lié à l'attrait d'ordre sexuel » et n'est pas exempt, pour cela, « d'un jugement moral » en raison duquel il se démarque de l'indécence et de la pornographie⁵ ».

Trois remarques s'imposent au terme de cette rapide investigation lexicographique :

- Il existe un rapport d'obligation entre l'érotisme et l'amour dans ses expressions aussi bien consacrées socialement que perverses ;
- L'approche de l'érotisme s'effectue dans le cadre de deux spécialités distinctes. La première, relevant de l'ordre scientifique, intéresse les sexologues, les médecins, les psychologues et les psychiatres. La seconde, d'ordre esthétique, concerne les artistes, toutes disciplines confondues, et, en particulier, la littérature ;
- À cause de son rapport organique avec le corps et de sa propension à l'excès (que la critique traditionnelle appelle *grivoiserie*), l'érotisme heurte le sens moral commun. Sur cette base, il conviendrait de distinguer entre un *érotisme licite* et un *érotisme illicite*. Le premier, qui procède d'un « usage courant ou populaire du terme, place sous la bannière érotique tout ce qui exalte la chair joyeuse à l'intérieur d'un langage harmonieux et de situations *conformes aux principes de l'ordre établi*. » (Guiraud, op. cit. : 7-8, nous soulignons). Le second, qui est « vite relégué du côté de la pornographie, ravale la chair par des descriptions scabreuses ou un langage salé (et) pousse la sexualité à la transgression d'interdits sociaux ou moraux. » (Ibid. : 8).

Mais cette distinction, qui procède d'un souci taxinomique simpliste, perd de vue que l'érotisme n'a de sens qu'à travers sa relation indissoluble avec la transgression qui fait que « rien n'y est interdit en soi. Ni la polygamie, ni la prostitution, ni l'homosexualité, ni la pédophilie, ni l'inceste, ni la masturbation, ni le fétichisme, ni la bestialité, ni le masochisme, ni le sadisme, ni la nécrophilie. Ni surtout l'infidélité à tous les carcans, qu'ils émanent de la famille ou de la patrie, des institutions profanes ou de la confrérie religieuse. » (Ibid. : 10).

Concernant la tension qui marque les rapports de l'érotisme avec la morale, Alfred Delvau démontre, qu'en matière de communication, « ce qui se parle doit s'écrire, et [que] tout doit se parler », et stipule, en conséquence, que « les mots ne sont pas orduriers, ce sont les pensées qui sont sales ». Il en arrive ainsi à la conclusion que « le libre langage, qui effarouche tant de ridicules pudeurs, vaut cent fois mieux que [la] phraséologie bégueule et [...] embrenée d'équivoques obscènes. » (Delvau, 1997). Dès lors, il n'est pas étonnant que des voix se soient élevées pour soutenir que « l'érotisme littéraire est un instrument de progrès social et non un simple divertissement. » (Guiraud, op. cit. : 8).

2. Amalgames et enjeux

Dans le monde arabe, c'est généralement pour les mêmes réserves morales, énoncées plus haut, que certains lecteurs sont prompts à condamner tout texte où la sexualité bénéficie d'une présence prépondérante, ou considérée comme telle. Le rôle de la littérature n'est pas d'exacerber les mauvais instincts, arguent ces objecteurs de conscience, mais de les sublimer.

2.1. La polémique

C'est ainsi que Mohsen Ben Dhiaf, écrivain et essayiste tunisien, parlant du roman d'Ibrahim Dargouthi, intitulé *Fenêtres de minuit* (شبابيك مُتَّصِف اللَّيْلِ, faba:biku-muntaṣaf-illajl), écrit (Ben Dhiaf, 1998 : 45) : « Quand la création littéraire verse dans le dévoilement, elle est automatiquement rejetée en dehors de l'univers de la littérature et [tombe] dans celui de l'excitation arbitraire des instincts sexuels qui rabaissent l'homme au rang de l'animal. Aussi la littérature s'écarte-t-elle de sa mission essentielle qui est de promouvoir les capacités intellectuelles de l'homme et de traiter de ses vrais problèmes.»

Bien plus intéressante nous semble être la position de Khelifa Al-Khiari, l'un des détracteurs les plus résolus et les plus virulents du roman de Dargouthi. Qualifiant « ce texte terrible » de « film pornographique infamant », qu'il lui serait impossible de garder dans sa bibliothèque, comparée tour à tour, à un « mausolée » et à une « tombe » (deux toponymes qui font partie, de toute évidence, de l'espace sacralisé), il ajoute (Khiari, 1996. La traduction est de nous) : « Dargouthi s'est toujours frotté à l'univers du *tabou* et de *l'interdit*, mais sans se départir de sa sérénité et de sa *pudeur*, jusqu'à ce qu'il commette son nouveau roman, dans lequel il atteint le fonds fangeux et nauséabond, tapissé d'un amas de productions auxquelles l'homme est contraint par ses *instincts* et que *l'ordre social* lui interdit d'aborder, et décide de s'y installer.»

Cette attitude, manifestement moralisatrice, fondée implicitement sur la dichotomie raison/instinct, reprise de l'ancienne antinomie corps/esprit, est étayée, dans les deux cas, par des considérations esthétiques, soutenant que le texte, envisagé comme une fiction érotique, « n'est pas un roman, mais une compilation de mini-récits, dénuée de tout art romanesque, sans intrigue construite et sans la moindre maîtrise artistique. » (طرشقانة, ṭorṣqa:na, 2006).

En Tunisie, *Fenêtres de minuit* serait, à notre connaissance, l'unique roman qui ait suscité une polémique autour de la question érotique et de son mode d'investissement littéraire, ce qui ne veut pas dire pour autant que ce texte soit le premier à avoir abordé cette question. En fait, la thématique érotique se rencontre, par exemple, chez Béchir Khraïef et chez bien d'autres encore parmi les pionniers du genre. Mais il convient de citer, à ce propos, Amel Mokhtar, auteur de *Toast à la vie* (ناخب الحياة naxbu-l-ḥaja, 1993), et de *La Chaise à bascule – ou Rocking-chair* - (الكرسي الهزاز al-korsi-l-hazza:z, 2002). Le premier, de par son audace et son originalité, n'est pas passé inaperçu, le second a été saisi pendant au moins trois ans. Amel Mokhtar se situerait dans la

mouvance de l'écrivaine algérienne Ahlem Moustaghanmi. Il convient de signaler, dans ce même contexte, le roman de Messaouda Boubaker طرشقانة *toršqa:na* (Ben Dhiaf, op. cit. : 46).

En France, à en croire l'éditeur du *Dictionnaire des œuvres érotiques*, « l'érotisme a cessé de scandaliser. » (*Dictionnaire des œuvres érotiques*, note de l'éditeur : XII). Il semble en effet que le censeur occidental soit parvenu à la conviction que « l'érotisme devrait échapper au tribunal réaliste, puisqu'il ne loge pas à l'enseigne du quotidien. Il appartient à une tout autre dimension : celle de l'expression artistique. » (Ramsay, op. cit. : 6). Dans le monde arabe par contre, l'érotisme continue d'enflammer les esprits et d'alimenter les polémiques, bien que la littérature érotique n'ait pas, pour ainsi dire, d'existence propre, comme c'est le cas dans les littératures occidentales où ladite littérature est reconnue comme un sous-genre, faisant partie de la catégorie générique qu'est le roman ou, de manière plus générale, le genre narratif, comportant, en plus du roman, le récit et la nouvelle.

Dans le monde arabe, la loi, selon laquelle « la répression est le mode fondamental de liaison entre pouvoir, savoir et sexualité » (Foucault, 1976 : 11-12), semble être toujours en vigueur. Si tout le monde, pour différentes raisons, dont en particulier des considérations religieuses en vertu desquelles la sexualité est une obligation incontournable, revendique ses droits à la sexualité, « tout le monde [par contre] continue de remettre l'érotisme en question. » (Guiraud, op. cit. : 5). Le puritanisme et la pudibonderie lui ont imposé leur « triple décret d'interdiction, d'inexistence et de mutisme. » (Ibid. : 6). Il en résulte que l'érotisme est pris en charge par un « discours illicite, [un] discours d'infraction qui, crûment, nomme le sexe par insulte ou dérision des règles de convenance » (Ibid. : 26) et non, comme c'est en effet le cas en littérature, pour des considérations esthétiques.

2.2. Problèmes de définition

Pour désigner l'érotisme, l'arabe recourt le plus souvent au terme « *Jins* » (الجِنْس). Les chercheurs et les essayistes, soucieux de précision, se limitent, quant à eux, à la transposition des termes latins (érotique, érotisme) « ʔi:ru:sj, ʔi:ru:ti:qa » (en arabe : إيروطيقى - إيروتيقى - إيروسي). Il suffit de consulter *Lisa:n-Al- ʕarab* (لسان العرب) pour se rendre compte que le terme « *Jins* » n'a pas, dans les dictionnaires anciens, l'acception qu'on lui attribue aujourd'hui et qui en fait, selon le contexte, le correspondant soit de « sexualité », soit d'« érotisme ». Ibn Mandhour, l'auteur du *Lisa:n*, note, entre autres détails, que « le genre, l'espèce (الجِنْس « *al-jins* »), est plus général que la race (النَّوع *annawʕ*) » (Ibid., t. 3 : 215).

2.2.1. La réalité lexicographique

Les dictionnaires bilingues (Arabe–Français / Français–Arabe), que nous avons eu le loisir de consulter, offrent, pour ce qui est de l'érotisme, deux entrées principales, à savoir les lexèmes « érotisme » et « sexualité » et leurs dérivés adjectivaux et adverbiaux. Une lecture attentive de ces données lexicologiques nous autorise de formuler les remarques qui suivront.

- *zīns*

Dans tous les dictionnaires consultés, l'interaction entre le sexuel et l'érotique est évidente. Dans ce sens, nous relevons, qu'en arabe, c'est de l'étymon triadique « *janasa* » que dérivent les vocables désignant et la sexualité et l'érotisme. En effet, d'après *Al-Manhal* (1979 : 404), *Al-Mufasssal* (1997, t. 1 : 691), *Assabil* (1983, §. 1088) et *Al-Kamel Al-Kabir* (1996 : 426), le lexème « *jīns* », employé pleinement, désigne l'activité sexuelle. Employé dans des constructions prépositionnelles et attributives, il désigne un état sexuel, comme dans « *du zīns* » (ذو جنس) et « *qadi:m Al-zīns* » (عديم الجنس) signifiant respectivement « sexué » et « asexué ».

Le terme se rencontre également dans des constructions adjectivales telles que « *al-zīns al-ḫafīn* » (الجنس الخشن) et « *al-zīns al-laṭīf* » (الجنس اللطيف), correspondant respectivement à « sexe fort » et « sexe faible ». Le terme « *al-zīnsijjia* » (الجنسية) désigne « l'activité sexuelle ». Il en est de même de « *al-zīnsanijjia* » (الجنسانية). La « sexologie », quant à elle, est rendue par l'expression « *ilm al-zīns* » (علم الجنس), littéralement « science de la sexualité ». Le substantif « érotisme » est rendu par l'adjectif « *al-zīnsi* » (الجنسي), mais aussi par le biais de l'adjonction, à ce même adjectif, des termes « *tahajjoz* » (تهيج) et « *ʔiṭa:ra* » (إثارة), mais aussi par le terme « *fabaqijja* » (شبقية), dérivé de « *fabaq* » (شبق). Nous notons, pour notre part, que l'emploi du substantif « *zīns* » (جنس), avec une nette connotation sexuelle, pourrait être expliqué par le fait que l'un des dérivés de l'étymon triadique « *zanasa* » (جنس), en l'occurrence « *al-muza:nasa* » (المُجَانَسَة) signifie « entente » et « harmonie » et est, pour cela, susceptible, de référer à la conjonction amoureuse.

Ceci dit, il n'y a pas de doute, à en croire Fathi Ben Slama (1997), que l'emploi du terme « *zīns* », pour désigner l'activité sexuelle, est une impropriété évidente qu'explique le gommage, dans le terme « *al-far3* » (الفَرْج) – vagin –, de sa portée généralisante puisqu'il désigne initialement, comme en attestent les anciens traités lexicographiques, à la fois le pénis et le vagin. Ibn Mandhour écrit à ce propos (op. cit., t. 11, : 46) :

« *Al-far3* : sexes de l'homme et de la femme. Le *far3* est le nom de toutes les parties honteuses des hommes, des femmes et des jeunes, et des zones environnantes. Ce terme s'applique aussi aux animaux ».

- *fabaq*

Concernant le substantif « *fabaq* », l'auteur du *Lisa:n* note qu'il désigne « le paroxysme du désir sexuel et l'envie de copulation » (Ibid., t. 8 : 15) et qu'il pourrait s'appliquer, en plus de l'homme, à d'autres espèces animales, dont l'âne à titre d'exemple. Il en ressort que le terme « *fabaq* » ne pourrait être considéré comme le correspondant d'érotisme, dans l'acception que nous lui avons attribuée plus haut, puisqu'il est organiquement associé à la sexualité et, plus généralement, au plaisir sensuel. Il est un fait, tout au moins dans l'optique de G. Bataille, que l'hédonisme ne devrait pas être confondu avec l'érotisme et que ce dernier ne pourrait, en aucune manière, être limité à la fadeur du plaisir. On lit à ce propos dans *Histoire de l'œil* (Bataille, t. 1 : 45) :

« À d'autres l'univers paraît honnête parce que les honnêtes gens ont les yeux châtés. C'est pourquoi ils craignent l'obscénité. Ils n'éprouvent aucune angoisse quand ils entendent le cri du coq ni quand ils se promènent sous un ciel étoilé. En général, quand on goûte les *plaisirs de la chair*, c'est à la condition qu'ils soient *fades* ».

Nous parvenons ainsi à la conclusion que le champ sémantique du concept d'érotisme est circonscrit, en plus du terme « *3ins* » lui-même, par une suite de sept termes : « *çifq* » (عشق), « *yara:m* » (غرام), « *volma* » (غَلْمَة) « *yazal* » (غَزَلَ), « *tafbi:b* » (نشبيب), « *tahajjo3* » (نهْج) et « *fabaq* » (شَبَق). Malek Chebel, à qui nous empruntons cette définition, distingue dans ce champ notionnel, ainsi articulé, trois ensembles⁵.

- *yazal* et *tafbi:b*

Le premier, désignant une disposition sentimentale et amoureuse, comprend les lexèmes « *yazal* » et « *tafbi:b* ». Selon M. Chebel, l'un et l'autre supposent une sublimation de type littéraire. Et d'ajouter que « le « *yazal* » s'applique à l'approche sentimentale et amoureuse de celui qui reste en deçà de la consommation charnelle ou qui tend vers elle. Le « *yazal* » est surtout oral, éventuellement gestuel. Il reste une distance » (Chebel, 1995 : 226). Ibn Mandhour écrit quant à lui (op. cit., t. 11 : 46) :

« Al-yazal : l'échange verbal des jeunes garçons et des jeunes filles. C'est aussi le fait de s'amuser avec les femmes, ou le marivaudage ». Plus généralement, le terme signifie le fait de parler aux femmes dans l'intention de les séduire. Dire d'un homme qu'il est « *yazil* » (غَزِل), c'est le taxer de faiblesse et de veulerie ».

Trois éléments méritent d'être soulignés dans le propos de l'auteur du *Lisa:n*. Le premier se rapporte à la dimension verbale du « *yazal* ». Le second concerne l'intention ou l'objectif proposé, alors que le dernier consiste dans l'appréciation axiologique de ce faire. En cela, la définition qu'en donne Chebel perd de vue la dimension diachronique, déterminante pourtant, même pour l'approche de cette notion au cours des âges classiques.

La notion de « *tafbi:b* » est encore plus complexe et ne pourrait en tout cas être réduite, comme semble le soutenir Chebel, à une forme de sublimation littéraire. Pour s'en rendre compte, il importe de se reporter à l'excellente analyse que Raja Ben Slama a faite de ce concept et des rapports évidents qu'il entretient avec le « *tarqiq* » (الترقيق)⁶. Il nous suffit, dans ce contexte, de citer Ibn Mandhour, lequel écrit dans le *Lisa:n*⁷ :

« *Tafbi:bou Af-fiçri* » (ترقيق الشعر), littéralement « attiser la poésie », le verbe *fabba* (شَبَّ) signifiant initialement « allumer le feu » ou « provoquer une guerre » : c'est la rendre plus douce en parlant, au début du poème, de la femme ». Le verbe *fabbaba* (شَبَّبَ) signifie le fait de chanter, sur le mode amoureux, la grâce de la femme ».

Il est clair que le « *tafbi:b* » (تشبيب) se définit fondamentalement comme une pratique littéraire et plus précisément comme une option esthétique. Cette orientation est d'autant plus nécessaire que le « *tafbi:b* » est, étymologiquement parlant, une représentation du beau. Il s'en dégage que le beau, envisagé dans l'optique discursive, est indissociable de l'amour. Bien plus, il semble même qu'il soit la quintessence même de la beauté. Ibn Mandhour note, à ce propos, que le « *mafbu:b* » (مَشْبُوب) est le beau.

- *yara:m* et *çifq*

Le second ensemble, dans lequel figurent les termes « *çifq* » et « *yara:m* », toujours selon M. Chebel, désigne une disposition passionnelle, ne débouchant pas nécessairement sur des rapports charnels. Raja Ben Slama considère, quant à elle, que le « *çifq* » réfère au désir de la femelle et se rattache à l'image de la chamelle en chaleur. C'est pourquoi il est très difficile d'y occulter l'acte charnel. Et c'est avec autant de difficulté qu'on peut y voir une forme d'amour spirituel » (R. Ben Slama, 2003 : 9. Nous traduisons. À ce propos, on lit dans le dictionnaire d'Ibn Mandhour (t. 10 : 160)⁸ :

« *Al-çifq* » : « l'excès de l'amour ou l'admiration que voue l'amant pour l'objet de son amour, se dit de l'amour platonique et de l'amour charnel ».

Sur ce point, litigieux à proprement parler, le propos d'Ibn Mandhour n'aide aucunement à départager les deux chercheurs. Nous y relevons en effet des éléments qui corroborent le point de vue de R. Ben Slama, comme, par exemple, le fait que le lexème « *ça:fiq* » (عاشق) se dit aussi « de la chamelle en chaleur ». Nous notons ensuite qu'Ibn Mandhour, en accord en cela avec la chercheuse tunisienne, associe le « *çifq* » à l'excès « parce qu'il affecte physiquement « *Al-ça:fiq* », lui faisant perdre ainsi ses couleurs et son bien-être physique. C'est dans ce sens qu'il est comparé à un arbre, appelé « *çafaqa* » (عشقي), qui se fane et dépérit une fois coupé ».

Le ramenant à la notion axiale d'excès, l'auteur du *Lisa:n* écrit à propos du « *yara:m* » (عَرَام) :

« *Al-yara:m* : Mal, souffrance, calvaire et amour permanents, et plus généralement tout ce dont on ne peut se défaire ». Initialement, le *yara:m*, comme l'atteste le Coran, parlant des damnés, signifie le paroxysme de la souffrance. L'endettement est dit *Al-yorm* (عُرم). Le *yara:m* est, par ailleurs, l'attachement excessif aux femmes ».

Il est aisé d'isoler, dans cet énoncé définitoire, les termes de calvaire, de damnation et d'excès et de remarquer que le dernier d'entre eux assure le rapport entre les deux états que sont la passion et la damnation. S'il est attesté que l'amour est source de souffrance, il est possible de dire que le « *yara:m* » est l'amour qui se vit sur le mode de la passion, ce qui est de nature à ressortir le rapport organique entre désir et violence et, partant, entre mort et érotisme.

À cet endroit, René Girard fait remarquer que l'alliance entre désir et violence est des plus banales et qu'elle est perceptible, en particulier, dans les perversions pathologiques. C'est pour

cette raison que la croyance en l'existence d'un « désir normal et naturel » est, selon lui, sans fondement et que « la violence » s'avère être « à la fois l'instrument, l'objet et le sujet universel de tous les désirs » (Girard, 1972 : 215). Jean Brun, abondant dans le même sens, postule que « le concept (à entendre dans le sens de langue), la violence et Erôs ne sont que les aspects différents du *Désir* dont on n'a pas encore étudié toutes les ruses ». C'est sur cette base qu'il en arrive à la conclusion selon laquelle « le désir *en marche* traverse les présences sans s'y arrêter, il les *abat* pour *s'en nourrir* car sa quête le fait toujours *bondir* par-delà ce qu'il intègre. » (Brun, 1968 : 13-17).

- tahajjo3

Le dernier ensemble, comptant les termes « *tahajjo3* » (تَهَيُّج), « *ʔiða:ra* » (إثارة), « *fabaq* » (شَبَق), « *ʔibla:m* » (إبلام), et « *ʔolma* » (عَلْمَة) se caractérise par une excitation sexuelle graduelle, préliminaire à un rapport charnel. « Le « *tahajjo3* », écrit M. Chebel, évoque une grosse vague qui emporte avec elle les réserves de l'amant. C'est l'excitation que l'on ne peut réfréner. » (Chebel, op. cit. : 226). En effet, le dictionnaire d'Ibn Mandhour nous apprend que « les verbes « *ha:3a* » (هَاج) et sa forme factitive « *ʔaha3a* » (أَهَاج) signifient exciter, provoquer et, en parlant de la colère ou de la guerre, l'attiser », que « le chameau est qualifié de « *hajji3* » (هَيِّج) quand il est en rut » et qu'enfin « le substantif « *haj3* » (هَيِّج) désigne, tout à la fois, « le vent violent », « la couleur jaune », « la sécheresse », « le mouvement » et la « sédition » (*Lisa:n al- ʔarab*, op. cit., t. 15 : 119).

Cela dit, le terme « *hija:3* » (هَيَّاج) est généralement répertorié comme faisant partie des dénominations du coït (Ibid., t. 15 : 119). Il est un fait aussi que le « *tahajjo3* » (تَهَيُّج) comporte, dans sa configuration sémique, les sèmes « animalité » et « excès » qui le placent d'emblée dans la case des conduites immodérées. Dès lors, l'on peut dire que le « *tahajjo3* » est l'Autre de la raison, étant ce qui plonge l'homme dans l'excès et partant de l'animalité.

Toujours d'après M. Chebel, « la « *ʔolma* » est une excitation encore plus forte. Elle s'applique généralement à un violent penchant sexuel pour une femme » (Chebel, op. cit. : 226). L'auteur du *Lisa:n* nous semble rendre mieux compte de cette notion quand il l'associe organiquement à l'excès, lequel fait partie intégrante de l'expérience érotique (op. cit., t. 11 : 77. La traduction est de nous) :

« *Al-ʔolma* : le désir de copulation », se dit de l'homme, de la femme et de l'animal. Le terme est organiquement associé à l'excès, et c'est dans ce sens que *Al-lytila:m* (الاعتلام) signifie « le fait d'aller au-delà des limites convenues en bien ou en mal. »

Là encore, il faut préciser que le terme fait partie des dénominations du coït et qu'il a, en commun avec le « *tahajjo3* », dont la structure sémique comprend, en plus du sème « humanité », les sèmes « animalité et excès ». Le lexème « *fabaq* », quant à lui, entre dans des constructions composées avec le terme « *mass* » (مَسَّ), synonyme de « possession », d'après R. Ben Slama) op. cit. : 15). C'est ainsi qu'on dit « *muša:b bi-mass fabaqi* » (مُصَاب بِمَسَّ شَبَقِي), pour désigner une personne atteinte d'érotomanie (Chebel, op. cit. : 227).

Concernant cette expression, que nous estimons être artificielle et hors d'usage, il est possible de dire qu'elle pêche par sa redondance puisque le « *mass* » implique le désordre et le dérèglement qu'occasionne le « *fabaq* », sans compter que ce dernier terme est l'une des dénominations attestées du coït. R. Ben Slama montre, par ailleurs, qu'à divers degrés, le déséquilibre mental constitue un composant de base du désir. Parmi la liste des mots communs et des métonymies désignant l'amour, plus de vingt réfèrent au déséquilibre mental, dont justement la « possession » (op. cit. : 227). Bien plus, le lexème folie lui-même a été incorporé, par certains, dans la liste des dénominations de l'amour. Mais il importe de signaler que le « *mass* » est un dénominateur commun entre la folie, le coït et le désir puisqu'il « désigne initialement l'action des djins, les Arabes anciens croyant que ces derniers sont capables de transformer tout ce qui les entoure, rien qu'en le touchant. » (Ibid : 168. La traduction est de nous).

2.2.2. L'indécision lexicographique

Tout cela nécessite, à notre sens, d'être revu. Il est aisé, pour le parfait bilingue, de se rendre compte que la traduction de la plupart des termes, considérés plus haut, est approximative, qu'elle associe des mots forts distincts, en leur supposant, abusivement, à notre avis, une acception commune. A titre d'exemple, le rapport entre « *yazal* », « *tafbi:b* » et « *ʔibla:m* » est loin d'être évident. « *tahajjoʒ* », « *ʔiθa:ra* », « *fabaq* » et « *yolma* » ne réfèrent pas à des « états » érotiques, mais constituent une catégorisation graduelle de l'appétence sexuelle. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré en référant au *Lisa:n*. Ceci dit, nous estimons que cette question mérite d'être considérée séparément afin que soit établi, de manière probante, l'indécision lexicographique qui caractérise l'usage moderne.

Dès lors, nous ne pouvons que donner raison à R. Ben Slama quand, parlant de *L'Encyclopédie de l'amour en Islam*, que nous avons citée plus haut, note que l'auteur « traduit « *ichq* » par ardeur et « *yara:m* » par passion », et qu'il s'agit là de traductions approximatives qui ne tiennent pas compte des définitions linguistiques et conceptuelles des dénominations de l'amour et des contextes dans lesquels ils sont impliqués. » (Ibid. : 37. La traduction est de nous).

Il nous faut noter, dans le même sens, que la distinction entre sexualité et érotisme est, dans tous les cas que nous avons considérés plus haut, loin d'être évidente. Notons enfin que les conclusions de M. Chebel, et en particulier celle concernant l'oralité du « *yazal* », nous semble être sans fondement si l'on faisait seulement l'effort de se rappeler que le « *yazal* » est l'un des thèmes majeurs de la poésie amoureuse classique et moderne. Bien plus, il est le nom générique d'un genre poétique séculaire et attesté.

Cette indécision lexicographique est perceptible dans l'usage que nombre de chercheurs font de ces termes. A ce propos, nous avons remarqué qu'ils utilisent, dans le cadre du même essai, le terme arabe correspondant (qui n'est pas toujours le même pour tous, soit « *ʔiru:si* » ou

« *ʔiru:tiki* »), ou la transposition latine, comme c'est le cas, par exemple, pour R. Ben Slama dans *Le désir et l'écriture (Al ʕiʕq wa-l-kitaba)*. Dans sa préface au *Jardin parfumé*, Jamel Jumoâ, qui en a établi et annoté le texte, parle de « *al-ʔiru:tikija al- ʕarabia* » (الإيروتيكية العربية), de « *al- ħob al- ʕinsi* » (الحب الجنسي), de « *al-fan al-ʔiru:tiki* » (الفن الإيروتيكي), de « *al-fan a-fabaqi* » (الفن الشَّبقي), tout cela pour dire respectivement l'érotisme, la littérature érotique et l'art érotique. Plus loin, il utilise, tour à tour, « *al-ʔadab al-ʔiru:tiki* » (الأدب الإيروتيكي = la littérature érotique), comme synonyme de « *al-ʔadab al- ʕinsi* » (الأدب الجنسي) ou « *ʔadab An- nika:ħ* » (أدب النكاح) (Ibid. : 12-13), les deux étant censés être les correspondants arabes de la notion de « littérature érotique ».

Que faut-il conclure de tout cela ? Nous relevons, tout d'abord, que la transposition latine est employée concurremment avec ceux de « *ʕins* » (جنس), « *fabaq* » (شَبَق) et « *nika:ħ* » (نكاح). À ce propos, il importe de noter que la persistance du terme latin pourrait constituer la preuve que les trois termes arabes ne sont pas considérés comme de parfaits correspondants d'érotisme. Nous avons remarqué également que l'indécision lexicographique est inhérente à l'idiome arabe, comme l'atteste, à titre d'exemple, l'emploi des termes « *ʕins* » et « *nika:ħ* ». Là encore, il semble que les deux lexèmes ne soient pas perçus comme synonymes. Nous notons enfin que seul le lexème « *nika:ħ* » fait partie du glossaire classique, en rapport avec la sexualité.

3. L'érotologie arabo-musulmane

Quand M. Chebel soutient, avec vraisemblablement l'idée d'énoncer une évidence, que « la littérature érotique arabe, comme chacun le sait, est l'une des plus fécondes au monde » (Chebel, 1988 : 137), il parle de la littérature érotologique des âges classiques. Cette littérature nous intéresse à plus d'un titre, en particulier parce que, dans le cadre du patrimoine littéraire arabe classique, deux termes sont utilisés invariablement, dans un sens proche de celui qu'on prête aujourd'hui aux termes sexualité et érotisme. Il s'agit de « *nika:ħ* » (نكاح) et de « *bah* » (باه), fréquemment employés dans les traités érotologiques avec une variété d'autres termes de même sens, dont le terme de droit canon « *waṭʔ* » (وَطء), et le terme « *laḍḍa* » (لُدَّة), qui signifie littéralement, « plaisir », « volupté » et « jouissance ». M. Chebel écrit à ce propos (op. cit., 1995 : 147) :

« Pour désigner le coït, et la copula carnalis en général, la littérature érotologique arabe emploie un grand nombre de termes, dont *ʕima:ʕ*, *ba:h*, *waṭʔ*, *nika:ħ*. Ce dernier est le plus usité [...]. Les lexicographes disposent de plus de quatre cents verbes pour désigner l'acte sexuel, toutes nuances confondues, tandis que le seul cycle des *Mille et une Nuits* contient une centaine de descriptions liées à la copulation et à l'amour charnel. »

Du « *nika:ħ* », on lit dans *L'Encyclopédie de l'amour en Islam* (Ibid : 452) :

« *Nika:ħ* : acception coranique : mariage. Le mot *nika:ħ* est polysémique, puisqu'il désigne à la fois le mariage et le coït. L'institution du *Nika:ħ*, preuve juridique du mariage, est d'une importance capitale dans la culture arabo-musulmane. »

Chebel écrit concernant le « *waṭʔ* » (Ibid. : 147) :

« Ce (...) mot désigne le coït lui-même, avec, en sus, une sémantique de domination, puisque le verbe évoque à la fois l'idée de « fouler aux pieds » et de « monter sur quelqu'un ou quelque chose. »

Nous notons en effet que les lexèmes « *nika:h* », « *laδδa* » et « *bah* » figurent dans beaucoup de titres de traités, dont, pour ne citer que les plus connus, *L'illustration de la science du coït* (الإيضاح في علم النكاح), œuvre apocryphe, attribuée au polygraphe égyptien Soyoutî (1445-1505), auteur, par ailleurs, d'une encyclopédie érotologique intitulée *Le bijou dans les vertus de l'amour* (الوشاح في فوائد النكاح) et d'un recueil de séances, sous le titre de *Nuits de noces ou comment humer le doux breuvage de la magie licite* (زشف الزلال من السحر الحلال), et *La Somme érotique* (جوامع اللذة), attribué à Ali Ibn Nasr Al-kateb (moitié du 4^e siècle de l'hégire - 10^e de l'ère chrétienne). Il faut citer également l'œuvre de Ahmed Tifachi (moitié du 7^e siècle de l'hégire, précisément en 651 - 13^e de l'ère chrétienne), intitulée *Pour que le vieillard recouvre sa vigueur en matière de coït* (رُجوع الشَّيخ إلى صباه في القوَّة على الباه). Ce polygraphe tunisien est l'auteur d'une autre anthologie érotologique, intitulée *La randonnée des cœurs dans ce qui n'existe dans aucun autre livre*, traduit par René Khawam, sous le titre *Les délices des cœurs* (نزهة الألباب فيما لا يوجد في كتاب) et, deux décennies plus tard, par Mohamed Lasly, sous le titre *Le bréviaire arabe de l'amour*.

Ce patrimoine érotologique classique, dont les textes les plus représentatifs n'ont pas été établis et annotés de manière scientifique - et dont certains sont encore à l'état de manuscrits - est disponible et bénéficie d'une véritable audience populaire. Il n'y a pas très longtemps déjà, des éditions improvisées, et souvent expurgées de leur teneur scientifique, ont été proposées à un lectorat populaire et disparate. *La Prairie parfumée* de Nefzâwî (الروض العاطر في نزهة الخاطر), « probablement l'œuvre la plus connue dans le monde arabe après le *Coran* et *Les Mille et Une Nuits* » (op. cit., : 90), était considéré naguère comme un véritable manuel d'apprentissage sexuel. Des générations de maghrébins se sont repues, dans la clandestinité, des récits grivois, souvent franchement pornographiques, que contient cet ouvrage, traduit dans plusieurs langues (Cheikh Nefzâwî, op. cit., (introduction).

Vers le milieu des années 80, plusieurs maisons d'édition, libanaises pour la plupart, dont notamment Dar Rayyes, Dar Al-Kamel, établie en Allemagne, et Dar Essaqui se sont employés à éditer l'essentiel de ce patrimoine, preuve qu'il est toujours efficient. En tout cas, il est l'objet d'interprétations diverses, et fréquemment cité comme l'atteste le roman de Brahim Dargouthi *Les fenêtres de minuit*. D'une certaine façon, la question érotique, dans la littérature maghrébine, et arabe en général, ne saurait se situer autrement que par rapport à ce patrimoine, surtout qu'il est souvent valorisé par rapport à la pudibonderie qui freine la veine de l'écrivain contemporain.

Conclusion

Nous soulevons là une question grave qui déborde le cadre de cet essai. Nous nous contenterons donc de noter que l'audience dont bénéficie ce patrimoine repose sur des considérations purement formelles. Or, nous croyons qu'il est très pernicieux de s'en tenir à ce critère et de perdre de vue le contenu éminemment rétrograde de la plupart des traités cités plus haut. Nous remarquons enfin que le fait de voir dans cette littérature l'exemple d'une certaine liberté d'expression ou d'un certain libéralisme sexuel, procède à notre sens, d'une représentation intégriste de l'histoire. C'est pour cela que nous estimons qu'il est nécessaire d'entamer, dans ce contexte, une réflexion historique objective, avec la rigueur méthodologique relative aux approches lexicographiques et lexicologiques.

Deux actions s'imposent dans ce cadre. La première consiste dans la nécessité de répertorier le patrimoine érotologique classique, d'identifier les textes majeurs et d'en assurer l'établissement et l'annotation afin qu'il soit possible aux chercheurs d'en tirer profit. Cette tâche pourrait être assumée par des groupes de recherche en matière de langue et de civilisation arabes. La seconde action, la plus importante à nos yeux, comprend deux étapes et consiste, dans un premier temps, dans l'élaboration d'un dictionnaire érotique d'expression arabe dont on puiserait la matière dans le patrimoine érotologique. On procéderait, dans un deuxième temps, à l'élaboration d'un dictionnaire érotique bilingue (Arabe - Français) qui permettrait, entre autres, de mettre de l'ordre dans l'indécision lexicographique dont on a parlé plus haut.

Bibliographie

1. Livres, dictionnaires et encyclopédies

- Bachelet, Th. 1879. *Dictionnaire général des lettres, des beaux arts et des sciences morales et politiques* (1/2), avec la collaboration de Ch. Dezobry. Paris : Librairie Ch. Delagrave.
- Baily, R. 1971. *Dictionnaire des synonymes de la langue Française*, dir. Michel de Toro. Paris : Librairie Larousse.
- Bataille, G. 1957. *L'Érotisme*. Ed. Minuit, coll. « Arguments », Paris.
- Baumgartner, E., Menard, Ph. 1996. *Nouveau dictionnaire étymologique*. Paris : Librairie Générale Française, coll. « Guides de la langue française ».
- Bescherelles, A. 1856. *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue Française*. Paris : Garnier frères.
- Chebel, M. 1995. *Encyclopédie de l'amour en Islam*. Paris : Payot.
- L'Esprit de sérail*, 1988. *Perversions et marginalités sexuelles au Maghreb*. Lieu commun.
- Dauzat, A., Dubois, J., Mitterrand, H. 1971. *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*. Paris : Librairie Larousse.
- Delavau, A. 1997. *Dictionnaire érotique moderne*, Union Générale d'Éditions, coll. « Domaine français », Paris.
- Dictionnaire de l'Académie Française*. 1878. Paris : Librairie de Firmin-Didot et Cie, Imprimerie de l'Institut de France.
- Dictionnaire de notre temps*. 1990. Paris : Hachette.
- Dictionnaire des œuvres érotiques*. 2001. Robert Laffont, coll. « Domaine français », Paris.

- Dictionnaire encyclopédique de la langue française Le Maxidico*. 1996. Editions de la Connaissance.
- Dochez, L. 1860. *Nouveau dictionnaire de la langue Française*. Paris : Librairie ecclésiastique et classique de Ch. Fouraut.
- Encyclopédie universelle, dictionnaires des dictionnaires* (1/6). 1886. dir. Paul Guérin. Paris : Librairie des imprimeries réunies.
- Foucault, M. 1976. *Histoire de la sexualité I : La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, coll. « Tel ».
- Glaire, A., Walsh, V. 1847. *Encyclopédie catholique*. Paris : Ed. Parent Desbarres.
- Guiraud, P. 1984. *Dictionnaire érotique*. Paris : Payot.
- Hatzfeld, A., Darmesteter, A. 1885-1900. *Dictionnaire général de la langue française* (du commencement du XVII s. jusqu'à nos jours - 1/2), Librairie Ch. Delagrave, Paris, s.d.
- Idriss, S., Jabbour, A.-N. 1979. *Al-Manhal*, Dictionnaire Français - Arabe, cinquième édition, Beyrouth, Dar Al-Adab, Dar Al-Malyin.
- Jabbour, A.-N. 1997. *Al-Mufasssal*, Dictionnaire Arabe - Français, cinquième édition, Beyrouth, Dar El-Ilm Lil-Malayin.
- Kasimirsky, 1944. *Dictionnaire Arabe-Français*. Paris : Maisonneuve et Cie éditeurs (1^{ère} éd. 1860), Beyrouth : Librairie du Liban.
- Lachatre, M. 1865. *Nouveau dictionnaire universel* Paris : Docks de la librairie.
- Landais, N. 1846. *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* (1/2). Paris : Didier.
- Larive-Fleury, M. 1888. *Dictionnaire français des mots et des choses ou Dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique*. Paris : Charmerot.
- Larousse, P. 1870. *Grand dictionnaire universel du XIX s.* Paris : Administration du grand dictionnaire universel.
- Littré, E. 1873. *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Librairie Hachette et Cie.
- Martin, J.-C. 2004. *100 mots pour jouir de l'érotisme*, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond ». Paris : Seuil.
- Nefzâwî, Ch. 1993. *Ar-rawdh Al-atîr*, texte établi par Jamal Jum'a, Deuxième édition. London : Ryad El-Rayyes Books.
- Pauvert, J.-J. 1970-2000. *Anthologie historique des lectures érotiques*, de Gilgamesh à Saint-Just, de, Stock/Spengler, 1995-1996.
- Petit Larousse illustré 1985*. Librairie Larousse, 1980.
- Ramsay, R. 2002. *Le Dictionnaire érotique*. Québec : Editions Blanche.
- Reda, Y.-M. 1996. *Al-Kamel al-Kabir*, dictionnaire du français classique et contemporain. Beyrouth : Librairie du Liban Publishers.
- Reig, D. 1983. *As-Sabil*, Dictionnaire Arabe - Français, Français - Arabe. Paris : Librairie Larousse, coll. Saturne.
- Robert, P. 1972. *Le Petit Robert*, Dictionnaire LE ROBERT, Paris.
- Sauverzac, J.-F. de. 2000. *Le désir sans foi ni loi. Lecture de Lacan*. Paris : Aubier, coll. « Psychanalyse ».
- Vapereau, G. 1876. *Dictionnaire universel des littératures*. Paris : Librairie Hachette et C^{ie}.

2. Article

Ben Slama, F. 1997. « Le sexe absolu ». *La sexualité chez les Arabes* (en arabe), Al-Kamel Verlag, Köln.

3. Livres d'expression arabe

Ben Slama, R. 2003. *Le désir et l'écriture*. Al-Kamel Verlag, Köln (en arabe).

Ibn Mandhour, 2003. *Lisa:n al- çarab*, Dar Sader, 2^e édition, Beyrouth.

Notes

1. *Dictionnaire des œuvres érotiques*, Robert Laffont, coll. « Domaine français », Paris, 2001, p. VII (Note de l'éditeur - Nous soulignons).
2. *Dictionnaire de l'Académie Française*, Librairie de Firmin-Didot et Cie, Imprimerie de l'Institut de France.
3. *Encyclopédie universelle, dictionnaires des dictionnaires* (1/6), dir. Paul Guérin, Librairie des imprimeries réunies.
4. Voir l'adresse suivante : <http://sante-az.aufeminin.com/w/sante/s138/sexualite/erotisme.html> [consulté le 30 janvier 2022].
5. Concernant les vocables *fabaq* et *yołma*, voir notre essai : *Perversion corporelle, perversion discursive* ou *La Belle et la Bête*, p. 216-218.
6. Voir : Raja Ben Slama, *Le Désir et l'écriture, (Al-ichq Wa Al-kitaba)*.
7. Kamel Verlag, Köln, 2003, p. 78-88. *Lisa:n al- çarab*, op. cit., t. 8, p. 10 (La traduction est de nous).
8. Voir aussi : Ibn Qayyim Al-jawzia, *Rawđatu-l-muħibbin wa nozhatul-mořta:qin*, Beyrouth, Dar Al-jil, Première édition, 1993, p. 33 (La traduction est de nous).